

MENTION DE CONVOCATION

Du dix neuf novembre deux mil seize. Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des Conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le vingt quatre novembre deux mil seize à vingt heures trente, à la Mairie.

Séance du 24 novembre 2016.

.....

L’an deux mil seize, le vingt quatre novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Parize-Le-Châtel, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, Maire.



Etaient présents : MM. GARCIA – NIVOIT – CHOCHAT – Mmes De RIBEROLLES – DELBET-FRIAUD– M. LEPEE- –Mme LALEUVE- M. TABARAN-Mmes CAILLOT-HOMBOURGER-M. BARBOSA.

Procurations : M. PHILIPPEAU à Mme HARASSE.

Absents : M. MORIZOT-Mme COMPERE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Roger CHOCHAT.

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 septembre 2016.

47-2016 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLA

Le maire présente aux conseillers les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Loire et Allier adoptés par le conseil communautaire le 21 novembre 2016.

Le conseil municipal, à l’unanimité, adopte les nouveaux statuts de la CCLA annexés à la présente délibération.

<i>Préfecture reçu le</i>	5.7 Intercommunalité
----------------------------------	----------------------

48-2016 SERVICE ASSAINISSEMENT : ETAT DE NON VALEUR

Le Maire informe les conseillers de la demande d’admission en non valeur présentée par la trésorerie concernant des titres émis pour un montant total de 148.40 €, sur l’exercice 2012.

Le conseil Municipal, à l’unanimité, décide de l’admission en non valeurs de ces titres.

La dépense sera imputée sur l’article 6541.

<i>Préfecture reçu le</i>	7.10 Divers
----------------------------------	-------------

48-2016 BIS BUDGET PRIMITIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6541	+ 149.00 €
Article 61523	- 149.00 €

Préfecture reçu le

7.1 Décision budgétaire

49-2016 CONVENTION PISCINE 2016-2017

Le Maire indique que les élèves de l'école primaire, se rendront à la piscine d'IMPHY, les mardis, du 13 mars au 09/06/2017, de 9h30 à 10h15. Le tarif est de 3.25 euros par enfant et par séance auxquels s'ajoute la mise à disposition d'un maître nageur complémentaire qui sera facturée 42.50 € par séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de prendre en charge le coût des séances de natation pour l'année scolaire 2015/2016. Les mandatements correspondants seront imputés à l'article 6188.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Préfecture reçu le

8.1 Enseignement

PARTICIPATION CITOYENNE

Le Maire propose aux conseillers de diviser la commune en secteurs et de nommer un ou des référents par zone :

Ecarts : MM. LEPEE-PHILIPPEAU

Moiry : MMES CAILLOT-COMPERE.

Chéron Domaine Barré : Mme FRIAUD

Zone Bleue : (Rte de Moiry) Mme De RIBEROLLES

Zone Rose : Mme DELBET

Zone Jaune : Mme HOMBOURGER-M. BARBOSA

Zone Orange : Mme HARASSE-M. TABARAN

Zone Bleue : MM CHOCAT-NIVOIT

Zone Verte : MM MORIZOT-GARCIA

Des réunions d'informations et d'échanges auront lieu salle des cérémonies, le 09/12/2016 à 18h30 et le 10/12/2016 à 10h00.

50-2016 PERSONNEL MUNICIPAL – REORGANISATION DES SERVICES

Annule et remplace la délibération 45-2016 du 20/09/2016

Le Maire informe les conseillers qu'afin de répondre aux exigences réglementaires et à la réorganisation des services (agence postale communale, accueil mairie, service cantine, alsh et école) il s'avère nécessaire de procéder à des modifications du temps de travail de certains postes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide, des variations de temps de travail et de grade comme suit :

Ancienne situation				Variations à compter du 01/01/2017	
Grade	Date délibération	À compter du	Temps de travail	Grade	Temps de travail
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	13/06/16	01/09/16	29h15	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	13h30
				Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	14h30
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	31/01/03	05/02/03	25h00	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4h00
				Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	23h00
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	13/06/2016	01/09/16	27h30	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	29h15

Préfecture reçu le

4.1 personnels titulaires et stagiaires de la FPT

51-2016 SIAEP : SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU AEP LA CONDEMINE.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération n° 02-2016 du 18 février 2016 relative à la réalisation par le SIAEP Allier Nivernais de travaux d'extension du réseau AEP sur la commune de Saint-Parize-Le-Châtel, au lieu dit la Condemine. Le projet, le plan de financement et la dévolution des travaux ont été validés, à l'unanimité.

En complément de cette délibération, le Maire propose aux conseillers de délibérer sur le versement d'une subvention d'équipement au SIAEP destinée à financer une partie de ces travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention d'équipement au SIAEP en 2 parts comme suit :
 - pour la tranche 1 : versement de 11 461.18 € soit 50 % du montant HT des travaux réalisés.
 - pour la tranche 2 : versement de 1/3 du montant HT des travaux réalisés (hors réalisation du branchement eau potable à la charge de l'abonné) après déduction de la participation éventuelle du Conseil Départemental. L'estimatif est de 2 800.00 € avec accord de participation du conseil départemental et de 4 000.00 € sans participation du conseil départemental.

Le SIAEP est chargé d'émettre les titres correspondants et de rédiger une convention détaillant le plan de financement pour chacune des tranches.

- Fixe la durée d'amortissement de cette subvention à un an.
- Donne délégation au Maire pour toute décision relative à cette affaire.

Préfecture reçu le

7.1 Décision budgétaire

52-2016 BUDGET PRIMITIF 2016 : DECISION MODIFICATIVE 3

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 605	- 15 462.00 €
Article 023	+ 15 462.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Article 2041582	+ 15 462.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article 021	+ 15 462.00 €

Préfecture reçu le

7.1 Décision budgétaire

53-2016 BUDGET PRIMITIF 2016 : DECISION MODIFICATIVE 4

Le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif 2016 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6688	+ 25.00 €
Article 605	- 25.00 €

Préfecture reçu le

7.1 Décision budgétaire

54-2016 LOCATION 6 RUE DE L'EGLISE

Le Maire propose aux conseillers de délibérer sur la location du logement à usage d'habitation de type F2 situé au 6 Rue de l'église. Il précise que le secrétariat enregistre régulièrement des demandes formulées notamment par des étudiants, pour de courtes périodes de location.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de louer, à compter du 02/12/2016, ce local meublé, par vacation, au tarif de 10.00 € par jour. Ces conditions couvrent la période du 01/11 au 28 février pendant laquelle la location est ouverte à tous ; pour la période du 01 mars au 30 octobre le local sera réservé à l'hébergement des pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour lesquels les conditions d'accueil restent à définir.
- Donne délégation au Maire pour établir et signer les conventions fixant les conditions d'occupation de ce local.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Suite à une omission lors de l'élaboration, deux secteurs sur Moiry ne sont pas couverts par le zonage du PLU. Une procédure de révision simplifiée sera à prévoir en 2017.

DIVERS

- Rappel règlement de la cantine scolaire : Une note de rappel a été diffusée à l'ensemble des parents suite à de nombreux ajouts de repas constatés pour le jour même et des impayés de cantine.
- Réforme du zonage des zones défavorisées simples (ZDS) : le maire informe les conseillers du projet de courrier de la FDSEA 58, des JA 58,

la chambre d'agriculture 58 à transmettre, à Monsieur le Préfet de la Nièvre, par les communes qui souhaitent le maintien du dispositif européen d'aide aux handicaps naturels sur l'ensemble du périmètre actuel.

- Demandes de subventions : le maire présente aux conseillers les demandes de subventions du secours populaire français et des PEP 58. Le conseil décide de ne pas attribuer de subvention à ces associations.
- Téléthon
- Communication

Dernier feuillet clôturant la séance du 24/11/2016 ; délibérations 47-2016 à 54-2016

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

M. GARCIA André	
M. Jean-Paul NIVOIT	
M. CHOCAT Roger	
Mme De RIBEROLLES Marie-France	
Mme Lisiane DELBET	
Mme FRIAUD Annick	
M. LEPEE Yves	
Mme LALEUVE Isabelle	
M. TABARAN Cyril	
Mme CAILLOT Agnès	
Mme HOMBOURGER Evelyne	
M. BARBOSA Fernand	